

Organisation sanitaire et d'animation pour les séjours de juillet et août 2020

L'organisation sanitaire et d'animation du Centre de Vacances « La Bécède-APCV » a pour base le Protocole Sanitaire relatif à la reprise des accueils collectifs de mineurs avec hébergement

Cadre juridique

Le décret n°2020-663 du 31 mai prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire encadre la reprise des activités des accueils collectifs de mineurs il a été modifié afin de permettre la reprise d'activité des accueils et hébergements à compter du 22 mai 2020,

Ce document est diffusé à tous les personnels afin que chacun puisse en connaître les principes généraux.

Les éléments importants sont :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- Le port du masque (grand public) dans certaines situations
- La limitation de brassage des colons
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :
- La formation, l'information et la communication pour les personnels, les parents, les colons

Un temps dédié au rappel des gestes barrières et du fonctionnement est prévu avec les personnels pendant le pré-camp. Il sera réalisé également avec chaque groupe de colons le jour de l'arrivée. Il comprendra également un temps d'échange au regard de la situation anxiogène générée par le confinement et par la mise en œuvre de ces nouvelles mesures. Il convient, tout en ayant en tête l'importance de respecter les nouvelles modalités du vivre ensemble, de dédramatiser la situation et permettre aux enfants et aux adolescents qui viennent pour ce temps de vacances de renouer avec le jeu, la détente et les échanges avec les autres,

Chaque adulte présent sur le centre est appelé à être vigilant et à l'écoute.

- Un affichage lié à l'organisation des règles sanitaires est effectué dans chaque espace. Il donne lieu à une communication et un échange avec les enfants et les jeunes pour qu'ils en perçoivent le bien fondé et adoptent une attitude responsable vis-à-vis du respect des règles et procédures. Ces échanges ont pour objectif de développer l'esprit citoyen des jeunes vis-à-vis des règles et l'attachement au bien commun.
- Un(e) référent(e) Covid 19 est nommé(e) pour chaque séjour

I – Nombre de mineurs accueillis

Le nombre de mineurs accueillis n'est pas restreint. Les administrateurs en concertation avec les équipes de direction ont convenu d'un accueil maximum de 75 enfants (répartis en 4 groupes),

Les locaux et l'espace dont dispose notre Centre de vacances peuvent permettre le respect de la distanciation physique et des gestes barrières exigés par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

L'accueil et le départ des enfants et de leur famille sera organisé à proximité des bâtiments de manière à ce que les accompagnants ne pénètrent pas dans les locaux. Les lieux seront organisés pour éviter les attroupements des marquages au sol sont prévus pour permettre le respect de la distanciation. Le port du masque est demandé.

Les parents auront pris soin de vérifier la température de leur enfant et s'engagent à ne pas les accompagner à la colonie si ceux-ci présentent des signes pouvant faire penser à une infection par le Covid-19 : maux de tête, de ventre, boutons, perte du goût, toux.

II – Suivi sanitaire

Sous l'autorité du directeur ou la directrice du séjour la personne chargée du suivi sanitaire est désignée « référente covid-19 », Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020. Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

III – Communication avec les familles

Les responsables légaux ont été informés préalablement à l'inscription de leur enfant des modalités d'organisation du séjour et notamment du principe « constitution de sous-groupes » de mineurs de l'importance des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants lors de l'arrivée, du départ et durant le séjour.

IV – Locaux d'activités et d'hébergement

1 – Nettoyage :

Avant l'arrivée des enfants :

Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des lieux d'accueil est réalisé.
Une fiche descriptive des actions réalisées et du type de produit utilisé est rédigée.

Pendant le séjour :

L'entretien quotidien en respectant les procédures habituelles est réalisé **deux fois par jour**.

Un planning et des fiches de poste relatifs à l'organisation de l'entretien des locaux est défini.
Une fiche de réalisation est signée à chaque passage par la personne qui effectue l'entretien.

L'utilisation de produits virucide (javel) est préconisée en particulier pour les poignées, interrupteurs, sols et les objets à vocation ludique si la matière avec laquelle ils sont fabriqués le permet.

Le nettoyage des espaces repas : la désinfection des tables est réalisée après chaque repas (tables et dossiers de chaises).

2 – Les points d'eau

Ils sont pourvus de distributeurs de savon et d'essuie-mains à usage unique.

Leur réapprovisionnement est prévu si besoin lors des deux passages des personnels d'entretien.

Des poubelles à ouverture non manuelles sont disposées à proximité des lieux de lavage.

Des flacons de gels hydroalcooliques sont également mis à disposition dans les salles d'activités et les espaces repas. Leur utilisation s'effectue sous contrôle d'un adulte.

3 – Le lavage des mains

Un temps d'apprentissage du lavage des mains à l'eau et au savon efficace (20 à 30 secondes) avec séchage soigneux est effectué en début de séjour. Et les moments où on doit le faire (lors des changements d'activités, après éternuement – être allé aux toilettes etc.). Il y aura un lavage des mains avant et après chaque repas – après le rangement des chambres – après les activités – avant le coucher.

4 – L'aération des locaux

Elle sera planifiée plusieurs fois par jour en particulier pour les dortoirs et les chambres.

V – Conditions d'hébergement

Le nombre de lits par chambre tient compte du respect de la distanciation (au moins un mètre entre les lits et la possibilité d'utiliser les lits superposés en installant les enfants « tête- bêche »).

Les draps et taies seront changés une fois par semaine et lavés à 60 degrés.

Les matelas avec housse plastique seront désinfectés avec un produit virucide.

Les matelas en tissu seront munis d'alèzes qui seront changées entre les deux séjours et lavées à 60 degrés.

Lors des bivouacs : utilisation de tentes 4 places pour 2 enfants et nettoyage avec un produit virucide entre chaque groupe.

VI– La restauration

Des espaces seront dédiés en groupes restreints, à l'extérieur toutes les fois où cela est possible :

MC - GC = réfectoire ou bosquet devant le réfectoire (en respectant les distances entre les tables.) J1 = salle vidéo ou espace extérieur devant la salle vidéo (en respectant les distances entre les tables.) (en respectant les distances entre les tables.) J2-1 = marabout d'activités ou espace extérieur devant le pavillon (en respectant les distances entre les tables.)

Le lavage des mains s'effectue dans les dortoirs ou à proximité des lieux où se déroulent les repas sous la surveillance d'un adulte - les enfants sont servis à table et les plats sont dédiés à chaque table.

Les groupes des juniors viennent 1 par table et respectent le marquage au sol pour l'attente du service des plats.

VII– Le port du masque

Sera obligatoire pour les encadrants lorsque la distanciation physique ne sera pas possible.

Il en sera de même pour les mineurs de plus de 11 ans dans les mêmes conditions. Des masques marqués au nom de l'enfant seront demandés. Ils seront lavés à 60 degrés lorsqu'ils auront été utilisés (pour les sorties nécessitant un transport en autobus par exemple.)

Des masques seront disponibles sur le Centre cependant 4 masques grand public marqués au nom de l'enfant seront demandés sur le trousseau et lavés à 60 degrés

VIII– La prise de température

La prise de température sera effectuée par les responsables légaux avant l'arrivée au Centre de Vacances.

Le Centre de Vacances sera pourvu d'un thermomètre sans contact déposé à l'infirmierie afin d'effectuer un contrôle en cas de symptômes.

Les contrôles seront consignés sur le registre d'infirmierie

IX– Organisation des activités

- 4 groupes ne dépassant pas 24 enfants ou adolescents seront constitués (avec possibilité d'adaptation si l'activité envisagée le nécessite : sortie pédagogique à la journée – dans ce cas une attention particulière sera portée sur les gestes barrières et la distanciation)
- 4 espaces de repas distincts seront créés
- L'organisation du petit déjeuner échelonné tiendra compte de ces contraintes. Les enfants seront orientés par un animateur vers des tables en fonction du groupe auquel ils appartiennent. L'organisation du temps «lever – début des activités » également. 2 groupes iront à la grande salle de jeux avec des espaces dédiés. 1 groupe occupera la salle vidéo et 1 groupe le marabout d'activité. Les espaces seront matérialisés de manière à ce que les enfants se repèrent. Les jeux et petits matériels mis à disposition (crayons feuilles ciseaux etc...) seront également dédiés à chaque groupe sans possibilité de prêt.
- Le matériel utilisé (ballons- crayons – feutres- petits jeux – batte de thèque) sera désinfecté chaque jour avec un produit virucide. Le prêt de livres sera encadré : les livres retournés seront déposés dans une caisse pour 48h00.
- Les sorties à la journée seront organisées de manière à différencier les groupes et ne pas excéder 24 enfants (activités dans des lieux différents même si le transport est commun).

Les animateurs intervenants ponctuellement sur le Centre de Vacances pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et/ou sportives respecteront les règles de distanciation sociales et les gestes barrières.

- La distance de 1 mètre sera mise en place lors de jeux ou d'activités sportives.

X– Les transports

- Distanciation règlementaire
- Désinfection du bus par la compagnie de transport
- Port du masque pour le chauffeur si besoin
- Port du masque pour les accompagnateurs
- Port du masque pour les enfants de plus de 11 ans
- Lavage des mains lors de la montée dans le bus et gel hydro alcoolique lors de la descente du bus.

XI– Procédure en cas de suspicion de Covid19 ou d'un cas avéré

En cas de symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant ou adulte faisant partie du séjour,

- L'enfant sera isolé à l'infirmierie, le port du masque sera obligatoire. Les parents seront appelés et devront absolument venir chercher leur enfant. Son départ sera organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres membres de la colonie.
- Si les parents ne peuvent pas venir le chercher, l'organisateur doit assurer en lien avec la famille le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé.

- L'enfant ne pourra être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM
- La prise en charge médicale sera organisée sans délais.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement et un retour à domicile. Le retour ne pourra s'effectuer que sur présentation d'un certificat médical.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement en cas de contact sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires
 - La désinfection des salles et matériels utilisés seront effectués selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires

L'équipe de direction et la Présidente de l'APCV